



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général de la défense
et de la sécurité nationale**

Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information

Rapport de certification ANSSI-CC-PP-2026/01

Protection Profile Vehicle C-ITS Station (Version 1.0.8)

Paris, le 15/1/2026 | 12:04 CET

Vincent Strubel



AVERTISSEMENT

Ce rapport atteste la conformité de la version évaluée du profil de protection aux critères d'évaluation.

Un profil de protection est un document public qui définit, pour une catégorie de produits, un ensemble d'exigences et d'objectifs de sécurité, indépendants de leur technologie et de leur implémentation, qui satisfont les besoins de sécurité communs à un groupe d'utilisateurs.

Toute correspondance relative à ce rapport doit être adressée au :

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
Centre de certification
51, boulevard de la Tour Maubourg
75700 Paris cedex 07 SP

certification@ssi.gouv.fr

La reproduction de ce document sans altération ni coupure est autorisée.

PREFACE

La certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information est régie par le décret 2002-535 du 18 avril 2002 modifié. Ce décret indique que :

- l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information élabore les rapports de certification. Ces rapports précisent les caractéristiques des objectifs de sécurité proposés. Ils peuvent comporter tout avertissement que ses rédacteurs estiment utile de mentionner pour des raisons de sécurité. Ils sont, au choix des commanditaires, communiqués ou non à des tiers ou rendus publics (article 7) ;
- les certificats délivrés par le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information attestent que l'exemplaire des produits ou systèmes soumis à évaluation répond aux caractéristiques de sécurité spécifiées. Ils attestent également que les évaluations ont été conduites conformément aux règles et normes en vigueur, avec la compétence et l'impartialité requises (article 8).

Les procédures de certification sont disponibles sur le site Internet www.cyber.gouv.fr.

TABLE DES MATIERES

1 Résumé 5

2 Le profil de protection 7

 2.1 Identification du profil de protection..... 7

 2.2 Rédacteur 7

 2.3 Description du profil de protection 7

 2.4 Exigences fonctionnelles..... 7

 2.5 Exigences d'assurance 7

3 L'évaluation..... 8

 3.1 Référentiels d'évaluation 8

 3.2 Travaux d'évaluation 8

4 La certification 9

 4.1 Conclusion..... 9

 4.2 Reconnaissance du certificat..... 9

 4.2.1 Reconnaissance européenne (SOG-IS)..... 9

 4.2.2 Reconnaissance internationale critères communs (CCRA) 9

ANNEXE A. Références 10

ANNEXE B. Références liées à la certification 11



1 Résumé

Référence du rapport de certification	ANSSI-CC-PP-2026/01
Nom du profil de protection	Protection Profile Vehicle C-ITS Station
Référence/version du profil de protection	Version 1.0.8
Type de produits	Profil de protection
Conformité à un profil de protection	Néant
PP-Base certifiée	Protection Profile Vehicle C-ITS Station
PP-Modules associés aux PP-Configurations certifiées	Néant
Critère d'évaluation et version	Critères Communs version 2022 ISO/IEC 15408:2022 et ISO/IEC 18045:2022
Niveau d'évaluation imposé par le PP	EAL2 augmenté ALC_FLR.1
Référence du rapport d'évaluation	<i>Evaluation Technical Project : PP VCS</i> <i>référence OPPIDA/CESTI/PP VCS/RTE/4.1</i> <i>version 4.1</i> <i>8 janvier 2026</i>
Rédacteur	Car-2-Car Communication Consortium c/o ITS mobility GmbH Hermann-Blenk-Straße 22 a 38108 Braunschweig, Allemagne
Commanditaire	Car-2-Car Communication Consortium c/o ITS mobility GmbH Hermann-Blenk-Straße 22 a 38108 Braunschweig, Allemagne

Centre d'évaluation

OPPIDA4-6 avenue du vieil étang, Bâtiment B,
78180 Montigny le Bretonneux,
France

Accords de reconnaissance applicables

**SOG-IS**

2 Le profil de protection

2.1 Identification du profil de protection

Titre : *Protection Profile Vehicle C-ITS Station*

Version : 1.0.8

Date : 07.01.2026

2.2 Rédacteur

Ce profil de protection a été rédigé par :

Car-2-Car Communication Consortium

c/o ITS mobility GmbH

Hermann-Blenk-Straße 22 a

38108 Braunschweig

2.3 Description du profil de protection

Le profil de protection a été rédigé dans le cadre de véhicules connectés.

Le profil de protection [PP] est un équipement de communication placé dans le véhicule pour fournir différents service ITS¹ : activation de route sécurisée, services coopératifs pour un trafic plus fluide, services coopératifs locaux, service internet global, etc.

2.4 Exigences fonctionnelles

Le profil de protection reprend les exigences fonctionnelles de sécurité suivantes définies dans la partie 2 des Critères Communs [CC]. Elles sont détaillées dans le chapitre 8.2 « SFR » du [PP].

2.5 Exigences d'assurance

Le niveau d'assurance exigé par le profil de protection est le niveau **EAL2 augmenté du composant d'assurance ALC_FLR.1**.

Toutes les exigences d'assurance imposées par le profil de protection sont extraites de la partie 3 des Critères Communs [CC].

Les reconnaissances SOG-IS et CCRA des produits évalués selon ce profil de protection seront limitées à EAL2 augmenté du composant d'assurance ALC_FLR.1.

¹ Intelligent Transport System

3 L'évaluation

3.1 Référentiels d'évaluation

L'évaluation a été menée conformément aux **Critères Communs Version 2022** [CC], à la méthodologie d'évaluation définie dans le manuel CEM [CEM].

3.2 Travaux d'évaluation

Le rapport technique d'évaluation [RTE], remis à l'ANSSI le jour de sa finalisation par le CESTI (voir date en bibliographie), détaille les travaux menés par le centre d'évaluation et atteste que toutes les tâches d'évaluation relatives aux composants d'assurance ci-dessous sont à « **réussite** ».

Les composants évalués (définis dans [CC]) sont les suivants :

Composants	Descriptions
APE_CCL.1	<i>Conformance claims</i>
APE_ECD.1	<i>Extended components definition</i>
APE_INT.1	<i>Protection profile introduction</i>
APE_OBJ.2	<i>Security objectives</i>
APE_REQ.2	<i>Derived security requirements</i>
APE_SPD.1	<i>Security problem definition</i>

L'évaluation a été menée conformément aux Critères Communs [CC], et à la méthodologie d'évaluation définie dans le manuel [CEM].

4 La certification

4.1 Conclusion

L'évaluation a été conduite conformément aux règles et normes en vigueur, avec la compétence et l'impartialité requises pour un centre d'évaluation agréé. L'ensemble des travaux d'évaluation réalisés permet la délivrance d'un certificat conformément au décret 2002-535.

Le certificat associé à ce rapport, référencé ANSSI-CC-PP-2026/01, a une date de délivrance identique à la date de signature de ce rapport et a une durée de validité de 20 ans à partir de cette date.

4.2 Reconnaissance du certificat

4.2.1 Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord², des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique, pour classes d'assurance APE. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



4.2.2 Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

L'accord « *Common Criteria Recognition Arrangement* » permet la reconnaissance, par les pays signataires³, des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique pour les classes d'assurance APE. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



² La liste des pays signataires de l'accord SOG-IS est disponible sur le site web de l'accord : www.sogis.eu.

³ La liste des pays signataires de l'accord CCRA est disponible sur le site web de l'accord : www.commoncriteriaportal.org.

ANNEXE A. Références

[PP]	<i>Protection Profile Vehicle C-ITS station, version 1.0.8, 7 janvier 2026.</i>
[RTE]	Rapport technique d'évaluation : - <i>Evaluation Technical Project : PP VCS, référence OPPIDA/CESTI/PP VCS/RTE/4.1, version 4.1, 8 janvier 2026.</i>

ANNEXE B. Références liées à la certification

Décret 2002-535 du 18 avril 2002 modifié relatif à l'évaluation et à la certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information.	
[CER-P-01]	Certification critères communs de la sécurité offerte par les produits, les systèmes des technologies de l'information, les sites ou les profils de protection, référence ANSSI-CC-CER-P-01, version 5.4.
[CC]	<i>Information technology — Security techniques — Evaluation criteria for IT security</i> - <i>Part 1: Introduction and general model</i> : ISO/IEC 15408-1:2022 ; - <i>Part 2: Security functional components</i>: ISO/IEC 15408-2:2022 ; - <i>Part 3: Security Assurance components</i>: ISO/IEC 15408-3:2022 ; - <i>Part 4: Framework for the specification of evaluation methods and activities</i>: ISO/IEC 15408-4:2022 ; - <i>Part 5: Pre-defined packages of security requirements</i>: ISO/IEC 15408-5:2022. Equivalent à la version CCRA: - <i>Common Criteria for Information Technology Security Evaluation</i>, version CC:2022, révision 1, parties 1 à 5, références CCMB-2022-11-001 à CCMB-2022-11-005.
[CEM]	<i>Information technology — Security techniques — Evaluation criteria for IT security, ISO/IEC 18045:2022</i> Equivalent à la version CCRA: <i>Common Methodology for Information Technology Security Evaluation, Evaluation Methodology</i>, version CC:2022, révision 1, référence CCMB-2022-11-006.
[CC-Errata]	<i>Errata and Interpretation for CC:2022 (Release 1) and CEM:2022 (Release 1)</i> , référence 002, version 1.1, 22 juillet 2024.
[CC2022-Transition]	<i>Transition policy to CC:2022 and CEM:2022</i> , reference CCMC-2023-04-001, 20 avril 2023.
[CCRA]	<i>Arrangement on the Recognition of Common Criteria Certificates in the field of Information Technology Security</i> , 2 juillet 2014.
[SOG-IS]	<i>Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates</i> , version 3.0, 8 janvier 2010, Management Committee.